



Décision N° 0010 /D/CCAA/DG portant nomination du
Chef de Bureau Trésorerie à la Cameroon Civil Aviation
Authority.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°98/023 du 24 décembre 1998 portant régime de l'Aviation civile ;
Vu le Décret n°99/198 du 16 septembre 1999 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique, ensemble son modificatif subséquent ;
Vu le décret n°2010/022 du 27 janvier 2010 portant nomination du Directeur général et du Directeur général adjoint de l'Autorité Aéronautique ;
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur **KENBE Vendelin Leo** Matricule **0000014**, précédemment Chef de Bureau Facturation est, pour compter de la date de signature de la présente décision nommé Chef de Bureau Trésorerie en remplacement de **Monsieur ONGODO Léopold**, muté.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente Décision annule et remplace toutes dispositions antérieures.

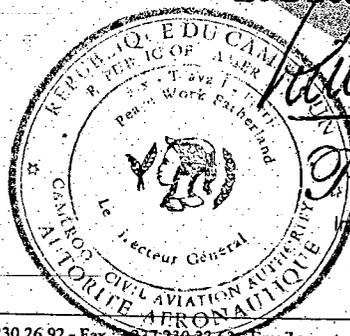
Article 4 : Le Directeur de l'Administration et des Finances est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée puis publiée partout où besoin ./-

Yaoundé, le 24 FFV 2010

Le Directeur Général

Ampliation

- PCA
- DGA
- DAF
- Intéressé
- Chrono
- Affichage



Pierre Tankam
Ingénieur Général de l'Aviation Civile